

Paris, le 17 mars 2022

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**« Innover pour accéder à l’emploi » :**

**Elisabeth Borne, Olivia Grégoire et Thibaut Guilluy annoncent 5 lauréats supplémentaires pour les nouveaux contrats à impact**

**Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion, Olivia Grégoire, secrétaire d’Etat chargée de l’Économie sociale, solidaire et responsable et Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l’Emploi et à l’Engagement des Entreprises, ont annoncé ce jour les 5 nouveaux lauréats des contrats à impact « Innover pour accéder à l’emploi ». Après Télémaque, Duo for a Job, Comme les autres et Messidor annoncés en novembre dernier, Article 1, ClubHouse, Moovjee Talents, Les Eaux Vives Emmaüs et Gojob sont les structures éligibles à un financement pour déployer à leur tour leurs activités et faciliter l’accès à l’emploi aux personnes défavorisées.**

L’appel à manifestation d’intérêt pour les contrats à impact « Innover pour l’accès à l’emploi », doté d’une première enveloppe de **10 millions d’euros** avait été ouvert une première fois du 3 mars 2021 au 3 juin 2021. Cet appel à manifestation d’intérêt se fixe comme objectif le financement de solutions innovantes pour lever les freins à l’emploi. Dans ce cadre, 25 candidatures ont été réceptionnées, témoignant du dynamisme des acteurs de terrain. **Les 4 premiers projets éligibles** au dispositif de contrats à impact annoncés en novembre dernier étaient **Télémaque, Duo for a job, Comme les autres et Messidor**.

Tenant compte de la qualité des autres candidatures et des perspectives d’innovation sociale qu’elles ouvrent en matière de mentorat, de mobilité et d’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, **une enveloppe complémentaire de 13 millions d’euros** a été débloquée par le Gouvernement et un nouveau jury s’est rassemblé le 8 mars dernier.

Les 5 nouveaux projets éligibles au dispositif de contrats à impact sont :

* **Article 1,** bénéficiera à la suite de la signature du contrat à impact, d’un **budget maximum de 2,8 M€** de paiement au résultat pour favoriser l’insertion professionnelle de 2 580 étudiants ultramarins dès le lycée, en Outre-mer et en métropole (sur une durée totale de 6 ans).
* **ClubHouse**, structure spécialisée dans l’accompagnement de personnes atteintes de troubles psychique s’engagera à sécuriser les parcours professionnels de 1 077 personnes vivant avec un trouble psychique par l’intermédiaire d’emplois de transition. Elle sera doté d’un **budget maximum de 2,2M€** de paiement au résultat pour une durée totale du projet sur 5 ans.
* **Moovjee Talents**, structure spécialisée dans l’entrepreneuriat des jeunes par le mentorat accompagnera **1 800 jeunes dans l’emploi durable** au moment de leur prise de poste et dans les premiers mois dans l’entreprise. Elle sera doté d’un **budget maximum de 2,4M€** de paiement au résultat pour une durée totale du projet sur 3 ans.
* **Les Eaux Vives Emmaüs**, spécialisée dans l’insertion professionnelle les personnes souffrant de troubles psychiques, en particulier les jeunes de moins de 30 ans, sera dotée suite à la phase de contractualisation d’un **budget maximum de 3,1M€** de paiement au résultat pour une durée totale du projet sur 5 ans.
* **Gojob** accompagnera vers la remise à l’emploi et dans des parcours d’emplois à plus long-terme 3 600 jeunes « éloignés de l’emploi » qui souffrent plus spécifiquement de discriminations à l’embauche. La structure sera dotée d’un **budget maximum de 2,5M€** de paiement au résultat pour une durée totale du projet sur 3 ans.

Pour **Elisabeth Borne** : *« Ces contrats sont une alliance aussi inédites qu’efficaces entre l’Etat et les acteurs privés au service de l’intérêt général. Les structures lauréates et les solutions qu’elles proposent jouent un rôle majeur dans l’insertion professionnelle des personnes éloignées de l’emploi accompagnées, notamment les jeunes et personnes en situation de handicap. Ces 5 nouveaux contrats à impact vont permettre à ces structures de déployer plus largement les innovations qu’elles portent et ainsi venir en aide à davantage de personnes. »*

Pour **Olivia Grégoire** : *« Le contrat à impact est résolument l’outil de demain pour financer autrement une partie de l’action publique. Une action publique au service de l’intérêt général qui fait confiance aux acteurs de terrains pour apporter des solutions innovantes. C’est par l’innovation que nous arriverons à relever les défis qui nous attendent. »*

Pour **Thibaut Guilluy** : *« Tenant compte de la qualité des 25 candidatures reçues, nous nous devions d’aller plus loin en permettant à ces 5 nouveaux lauréats de déployer à leur tour les innovations qu’ils portent. Ces nouvelles réponses viennent en appui de deux politiques publiques prioritaires : le déploiement d’un mentorat de qualité pour les jeunes les plus en difficulté et l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. »*

**Rappel du dispositif des contrats à impact :**

Les contrats à impact ont été relancés en septembre 2020 par Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable. Ils représentent une forme inédite d’innovation entre secteur public et secteur privé afin de financer des projets d’envergure qui ont démontré leur impact local au plan social et environnemental. Le mécanisme du contrat à impact permet à l’Etat de faire passer à l’échelle les solutions portées par des structures de l’économie sociale et solidaire (associations, entrepreneurs sociaux, fondations, coopératives, mutuelles), en leur donnant la possibilité de s’adresser à de nouveaux publics ou territoires : le projet est financé par un ou des investisseurs privés qui sont remboursés par l’Etat en fonction de la réussite effective du projet, évaluée sur la base d’indicateurs définis en amont par les porteurs de projet, l’Etat et les investisseurs.

**Contacts presse :**

* **Secrétariat d’Etat chargée de l’Économie sociale, solidaire et responsable** :

01 53 18 45 40 –presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr